

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire du « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux organes de direction et d'administration du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le

Fonds commun de placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds commun de placement.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds commun de placement;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours de l'année 2016.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2017.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
EXPERTISE & CONSEIL INTERNATIONAL
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	176 919	164 563
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		159 281	146 917
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 638	17 646
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 330	3 167
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	3 330	3 167
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		180 249	167 729
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	1 996	1 812
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 629	3 533
TOTAL PASSIF		5 625	5 345
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	169 196	156 663
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	5 428	5 720
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 427	5 719
ACTIF NET		174 624	162 384
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		180 249	167 729

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	9 242	9 468
a - Dividendes		8 311	8 535
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		931	933
 PR 2 - Revenus des placements monétaires	 3-3	 112	 158
 TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		 9 353	 9 626
 CH 1 - Charges de gestion des placements	 3-7	 -1 471	 -1 460
 REVENU NET DES PLACEMENTS		 7 882	 8 167
 <u>PR 3 - Autres produits</u>			
CH 2 - Autres charges	3-8	-2 465	-2 478
 RESULTAT D'EXPLOITATION		 5 417	 5 688
 <u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		 10	 31
 SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		 5 427	 5 719
 <u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u> <u>(annulation)</u>		 -10	 -31
 * Variation des +/- values potentielles sur titres		12 806	18 378
* +/- values réalisées sur cession des titres		431	-5 034
* Frais de négociation de titres		-34	-226
 RESULTAT NET DE L'EXERCICE		 18 621	 18 807

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 417	5 688
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	12 806	18 378
c - +/- values réalisées sur cession de titres	431	- 5 034
d - Frais de négociation de titres	- 34	- 226
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 5 659	- 3 722
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	1 027	-
* Capital	982	-
* Régularisation des sommes non distrib.	38	-
* Régularisations des sommes distrib.	8	-
b - Rachats	- 1 749	- 23 253
* Capital	- 1 669	- 21 499
* Régularisation des sommes non distrib.	- 22	- 1 232
* Régularisation des sommes distrib.	- 59	- 522
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 240	- 8 168
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	162 384	170 553
b - En fin de l'exercice	174 624	162 384
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 596	1 833
b - En fin de l'exercice	1 589	1 596
VALEUR LIQUIDATIVE	109,895	101,744
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	11,53%	11,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **176 919** DT et se détaille ainsi :

Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Actions		157 733	159 281	88,37%
ARTES	2 374	16 764	14 705	8,16%
ATL	4 800	14 370	14 832	8,23%
ATTIJARI LEASING	396	6 403	7 021	3,90%
ATTIJARI BANK	450	12 780	16 389	9,09%
NEW BODY LINE	3 050	17 662	15 131	8,39%
SFBT	792	14 504	15 638	8,68%
SIAME	4 000	10 160	9 372	5,20%
SOTRAPIL	1 368	11 525	14 298	7,93%
SOTUVER	3 374	16 349	17 336	9,62%
SOTUVER NG 01012018	292	1 350	1 410	0,78%
TPR	5 000	18 505	18 465	10,24%
TUNIS RE	1 760	17 361	14 684	8,15%
Obligations et valeurs assimilées		17 102	17 638	9,79%
BTA09MAI2022	17	17 102	17 638	9,79%
Totaux		174 835	176 919	98,15%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2017 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2016	175 277	607	-11 321	164 563	
Acquisitions de l'exercice	24 890	-	-	24 890	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	-	-	-
Actions	24 890	-	-	24 890	-
Cession et remboursement de l'exercice	25 332	-	-	25 332	431
Obligations & Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Actions	25 332	-	-	25 332	431
Variation des +/- valeurs latentes	-	-	12 799	12 799	-
Actions	-	-	12 806	12 806	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	-7*	-7*	-
Variation intérêts courus	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2017	174 835	607	1 478	176 919	431

*Surcote sur BTA

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 242 Dinars au 31/12/2017, contre un montant de 9 468 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des actions		
Dividendes	8 311	8 535
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	931	933
Total	9 242	9 468

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient au 31/12/2017, à 112 Dinars et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Intérêts/ Compte de dépôt	112	158
Total	112	158

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2016	
- Montant	156 663
- Nombre de parts	1 596
- Nombre de copropriétaires	6
Souscriptions	
- Montant	1020
- Nombre de parts	10
- Nombre de nouveaux copropriétaires	1
Rachats effectués	
- Montant	-1 690
- Nombre de parts	17
- Nombre de copropriétaires sortants	1
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 806
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	431
- Frais de négociation de titres	-34
Capital au 31/12/2017	
- Montant	169 196
- Nombre de parts	1589
- Nombre de copropriétaires	6

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2017 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	5 427	5 719
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	1
Total	5 428	5 720

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1 996 DT contre 1 812 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	177	156
- Dépositaire	1 819	1 656
Total	1 996	1 812

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2017 à 1 471 DT contre 1 460 DT au 31/12/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	1 307	1 297
- Rémunération du dépositaire	163	162
Total	1 471	1 460

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à 2 465 DT contre 2 478 DT au 31/12/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2 000
- Rémunération du CMF	163	162
- Publicité & Publication	302	301
- Services bancaire et assimilés	-	15
Total	2 465	2 478

3-9 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 3 629 DT contre 3 533 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Honoraires de CAC à payer	3 565	3 470
- Redevance CMF à payer	62	61
- État retenue à la source	2	2
Total	3 629	3 533

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 3 330 DT contre 3 167 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	3 330	3 167
- Sommes à l'encaissement	-	-
- Sommes à régler	-	-
Total	3 330	3 167

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4-3 Données par part et ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
REVENUS DES PLACEMENTS	5,886	6,032	4,873	4,721	6,181
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,926	-0,915	-0,957	-0,903	-1,185
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,961	5,117	3,916	3,819	4,996
<i>Autres produits</i>	-	-	-	-	0,028
<i>Autres charges</i>	-1,551	-1,553	-1,369	-1,227	-1,494
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,409	3,564	2,546	2,592	3,530
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	0,006	0,019	-0,214	0,065	-0,888
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,416	3,583	2,333	2,657	2,642
* <i>Variation des +/- values potentielles sur titres</i>	8,059	11,515	-6,797	13,171	-2,703
* <i>+/- values réalisées sur cession des titres</i>	0,272	-3,154	-9,752	-6,690	-12,236
* <i>Frais de négociation de titres</i>	-0,021	-0,142	-0,145	-0,171	-0,235
*+/- valus sur titres & frais de négociation	8,309	8,219	-16,694	6,309	-15,174
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11,719	11,784	-14,147	8,901	-11,644
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	8,309	8,219	-16,694	6,309	-15,174
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	0,010	-0,772	0,981	0,774	3,972
Sommes non distribuables de l'exercice	8,320	7,447	-15,713	7,083	-11,202
<i>Distribution de dividendes</i>	3,584	2,332	2,657	2,641	0,923
Valeur liquidative	109,895	101,744	93,045	109,082	101,984

4.3.2 – Ratios de gestion des placements :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net moyen	168 503,896	166 468,275	188 140,839	184 247,539	170 450,450
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,87%	0,88%	0,93%	0,92%	1,11%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,46%	1,49%	1,33%	1,26%	1,40%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	3,21%	3,42%	2,48%	2,65%	3,31%